

CONCERTATION SUR LES ZAEnR

Les **Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables (ZAEnR)** visent à identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Chaque commune doit transmettre au Préfet une carte de ses zones avant le 31/12/2023.

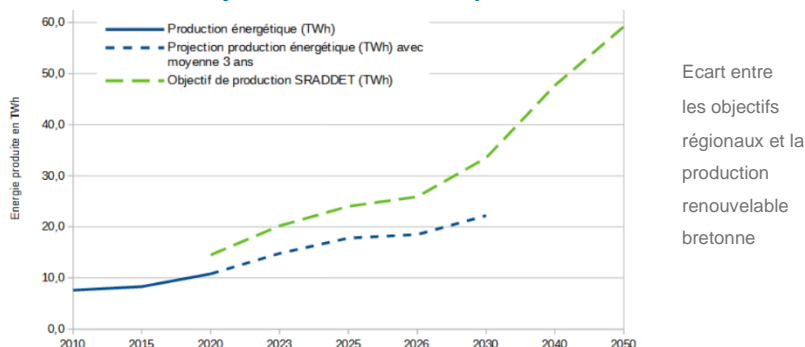
Cadre juridique

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

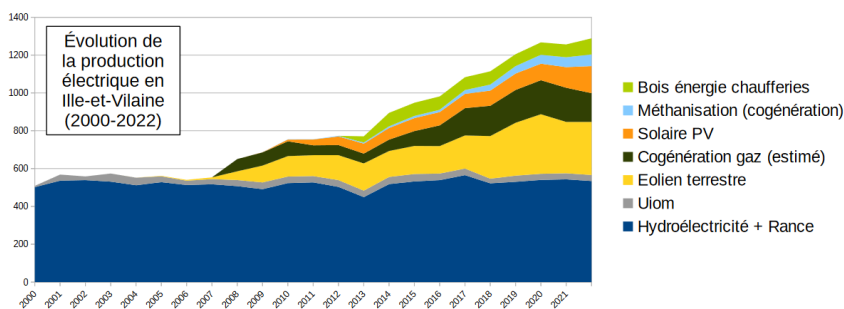
La Stratégie Française Energie Climat, feuille de route collective pour atteindre la neutralité carbone en 2050

Le contexte : une production énergétique renouvelable insuffisante à ce jour

L'écart entre les objectifs nationaux et la production renouvelable



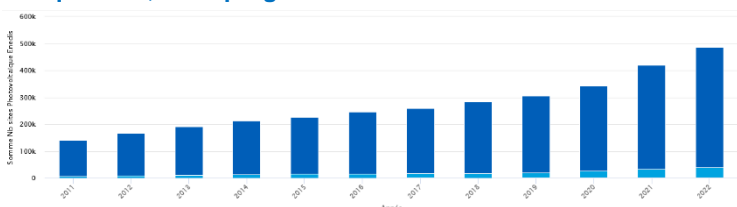
Le contexte départemental : un profil de production électrique diversifié mais un volume insuffisant



Ille-et-Vilaine : ratio consommation/production de **12,3 %** (20,1 % en Bretagne)



Le contexte govenais : une production durable d'origine photovoltaïque uniquement, et en progression faible ces 10 dernières années



REUNION PUBLIQUE

Une réunion ouverte à tous aura lieu :

en mairie de GOVEN

le **mardi 5 décembre 2023** à 19h30

pour présenter les propositions de la
Commune et recueillir l'avis des
habitants.

Votre avis nous intéresse !

Vous pouvez transmettre vos
remarques, propositions :

- par mail à accueil@goven.fr
- par courrier à la mairie

pour le **8 décembre** au plus tard

Un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues lors du Conseil municipal du **11 décembre 2023**.

Les ZAEnR envisagées par la municipalité

La collectivité regrette de devoir rendre son avis dans un délai si restreint. Le sujet a été débattu en commission municipale « aménagement », ainsi qu'en bureau municipal.

A ce stade de la réflexion, il est prévu de proposer à la concertation, puis au conseil municipal du 11/12/2023 les propositions suivantes :

1/ la constitution d'une ZAEnR pour le **potentiel photovoltaïque** à la fois :

- ✓ en toitures
- ✓ en ombrières sur parkings

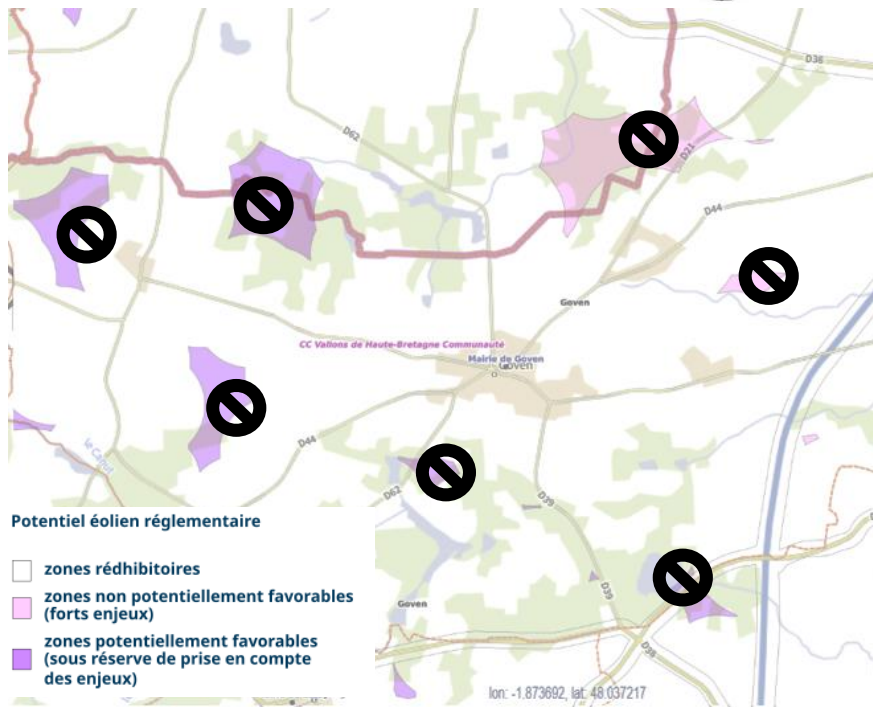
→ *carte à consulter sur notre dossier en ligne*

2/ la question de créer, **ou non**, une ZAEnR pour le **photovoltaïque au sol**. Le Plan Local d'Urbanisme, révisé en 2022, interdit ces équipements dans les zones A et N, dans un objectif de préservation des zones agricoles et naturelles. Le bureau s'interroge sur la modification de cette règle.

3/ le refus de créer une ZAEnR pour l'**éolien**. Les espaces naturels et agricoles govenais ne paraissent pas compatibles avec l'implantation d'éoliennes de grande hauteur.

Ainsi, les zones réglementaires de potentiel pour l'éolien (voir carte ci-dessous) identifiées par l'Etat (visibles sur le portail cartographique français des énergies renouvelables*) ne semblent pas appropriées.

Le Maire,
Norbert SAULNIER



Complétez le questionnaire en ligne !

Faites-nous connaître votre avis sur les énergies renouvelables à Goven :

Compléter le questionnaire en ligne
Sur [goven.fr](https://www.goven.fr) rubrique Actualités



POUR PLUS D'INFORMATION

Dossier réalisé par la Mairie

➡ À retrouver sur notre site internet

www.goven.fr rubrique Actualités

avec la cartographie proposée

Le portail cartographique des ENR
réalisé par l'IGN et le CEREMA*

➡ [https://geoservices.ign.fr/
portail-cartographique-enr](https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr)